



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

MONTREUIL, LE 18 JUIN 2020

SOUS-DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL
BUREAU DE LA POLITIQUE TARIFAIRE ET COMMERCIALE
BUREAU DE LA POLITIQUE DU DEDOUANEMENT
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Plan de classement :
Affaire suivie par : Cellule valeur / Cellule DELTA
Téléphone : 01 57 53 43 49
Mél service : dg-comint3@douane.finances.gouv.fr
dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr
Réf :

NOTE AUX OPÉRATEURS

2000 0372

Objet : Evolution du moteur valeur de Delta G et X – Suppression des *Incoterms 2000*.

Les opérateurs économiques sont informés par la présente note qu'à compter du 20 juillet 2020, les *Incoterms 2000* ne pourront plus être saisis dans DELTA G et DELTA X

En effet, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles règles *Incoterms 2020*, les *Incoterms DAF, DDU, DES et DEQ* ne doivent plus être utilisés dans les déclarations en douane.

En revanche, les *Incoterms* suivants sont maintenus et peuvent être utilisés à la place des *Incoterms 2000* devenus obsolètes :

- *EXW, FCA, CPT, CIP, DAP, DPU et DDP* (*Incoterms* multimodaux),
- *FAS, FOB, CFR et CIF* (*Incoterms* maritimes)

Toute difficulté d'application au plan réglementaire devra être portée à l'attention de du Pôle d'Action Économique compétent ou du Service des Grands Comptes.

En cas de dysfonctionnement d'ordre technique, les utilisateurs sont invités à effectuer une demande d'assistance en ligne sur douane.gouv.fr.

L'administrateur supérieur des douanes
Chef du bureau de la politique du
dédouanement

Claude LE COZ

L'administrateur des douanes
Chef du bureau de la politique
tarifaire et commerciale

Marc DAGORN